SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 7 OCTOBRE 2022

131ème SEANCE

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 131ème séance le 7 octobre 2022 au siège de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à Douai.

La séance était présidée par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie.

Secrétariat : Agence de l'Eau Artois-Picardie - 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 71 52 95 - www.eau-artois-picardie.fr

LISTE D'EMARGEMENT

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (32)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Député	*Vacant*		
Sénateur (Titulaire)	CARDON Rémi	Excusé	Mandat à LEDOYEN Alexandre
Sénateur (Suppléant)	MARCHAND Frédéric	Excusé	
Régions / Hauts de France	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	
	VANNOBEL Bernadette	Excusée	Mandat à MOLET Delphine
Départements / Nord	QUATREBOEUFS Marie-Hélène	Excusée	Mandat à FLAJOLET André
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat à LENGLET Bernard
Départements / Aisne	**MOLET Delphine**	**Présente**	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	Mandat à DEFLESSELLE Claude
Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB)	**LENGLET Bernard**	**Présent**	
	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	Mandat à RAOULT Paul
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	MALLET Dominique	Excusée	
	ROUZE Thierry	**Présent**	
Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	**FLAMENGT Georges**	**Présent**	
	STAELEN Edith	Excusée	Mandat à LENGLET Bernard
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	**DEFLESSELLE Claude**	**Présent**	
	PAGERIE Marie-Claude	Excusée	Mandat à MOLET Delphine
	RAOULT Paul	**Présent**	
	TELLIEZ Nathalie	Excusée	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	BEZIRARD Alain	Excusé	
	LEMAIRE Patrick	Excusé	Mandat à SAVARIEGO Isabelle
	OGIEZ Gérard	Excusé	Mandat à SAVARIEGO Isabelle
	SAVARIEGO Isabelle	**Présente**	
Communes du littoral	DACHICOURT Pierre-Georges	Excusé	
	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	Mandat à FLAJOLET André
	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à RAOULT Paul
Communes ou groupements de com / Divers	CORDIER Nicole	Excusée	Mandat à LECLERCQ Jérôme
	FLAJOLET André	**Présent**	
	LECLERCQ Jérôme	**Présent**	
	LESNE Marie-Sophie	Excusée	
	MAMETZ Danielle	**Présente**	
	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	**FONTAINE Jean-Paul**	**Présent**	

REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES (16)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Associations agréées de Protection de la Nature	HERBAUT Francine	Excusée	
	HUGENTOBLER Eric	Présent	
	PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins	BIGNON Jérôme	Excusé	
	BURROW Coralie	Excusée	
Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels	BARBIER Luc	Excusé	Mandat à HUGENTOBLER Eric
Associations actives en matière d'activités nautiques	RENARD Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
	SAILLIOT Pascal	Présent	
Instances cynégétiques	BUTEL Yves	Excusé	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
	SIX Alain	Présent	
Personnes qualifiées	FAICT Olivier	Présent	
	MORICE Laurence	Présente	
	NORRANT Caroline	Présente	
	LEDOYEN Alexandre	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES (16)			
Agriculture	CRETE Françoise	Présente	
	LEVEUGLE Emmanuel	Excusé	Mandat à CRETE Françoise
Agriculture biologique	TUPIGNY Hélène	Excusée	
Sylviculture	ANSELIN Hubert	Excusé	
Aquaculture	TROIN Bernard	Présent	
Pêche maritime	RICARD Morgane	Excusée	
Conchyliculture	QUINAULT Philippe	Excusé	
Tourisme	LEPINE Francis	Présent	
Industrie	VERMEULEN Marc	Présent	
	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
	BOUCHAIN Judith	Présente	
	VACANT		
Industrie compétence dans le domaine du tourisme littoral	VASSANT Charlotte	Excusée	
Industrie portuaire en relation avec le milieu marin	MATHIEU Thibaud	Présent	
Distributeur d'eau	BENARD Didier	Excusé	
Producteur d'electricité et producteur d'hydroélectricité	SPADAVECCHIA Catherine	Excusée	Mandat à LEFEBVRE Jérôme

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16)		
" Sous-collège "	Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), **Préfet Coordonnateur de Bassin - LECLERC Georges-François**	Excusé	Pas de représentant
DREAL HDF, délégué de Bassin **TAPADINHAS Laurent** *ou son représentant*	Excusé	Représenté par CLERMONT-BROUILLET Florence, accompagnée de PREVOST Olivier
SGAR HDF **BUCHAILLAT Laurent** *ou son représentant*	Excusé	Pas de représentant
DRAAF HDF **DESMET Björn** *ou son représentant*	Excusé	Représenté par FLORID Pierre-Philippe
DRFiP HDF et du département du Nord **MORDACQ Franck** *ou son représentant*	Excusé	Représenté par M. DEMONCHEAUX
Rectrice de région académique **CABUL Valérie** *ou son représentant*	Excusée	Représentée par CAMPAGNE David
Directeur Interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord **THOMAS Hervé** *ou son représentant*	Excusé	Pas de représentant
Directrice Territoriale NPDC de VNF **MASSON Marie-Céline** *ou son représentant*	Excusée	Représentée par DURIBREUX Rémi
Directeur Régional HDF du BRGM **DAUPLEY Xavier** *ou son représentant*	Présent	
Directeur Général de l'IFREMER **VINCENT Patrick** *ou son représentant*	Excusé	Représenté par HITIER Benoist
Déléguée Manche Mer du Nord du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres **VINCE Agnès** *ou son représentant (Directrice du CELRL)*	Excusée	Représentée par GRAVES Arnault
Directeur de l'ARS des HDF **VALLET Benoit** *ou son représentant*	Excusé	Pas de représentant
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque **GEORGES Maurice** *ou son représentant*	Excusé	Pas de représentant
Directeur Régional de l' OFB HDF **DUBREUIL Pierre (Délégation M. BERTRAND Patrick)** *ou son représentant*	Excusé	Représenté par BERTRAND Patrick
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord **LEBEL Antoine** *ou son représentant*	Excusé	Représenté par SOLVES Hélène
Directrice de l'Etablissement Public Foncier NPDC **BARDY Catherine** *ou son représentant*	Excusée	Pas de représentant
REPRESENTANTS DU PERSONNEL		
Représentant titulaire au CA	**PENISSON Bruno**	Présent	
Représentant suppléant au CA	**VERHAEGHE Séverine**	Présente	

Membres Consultatifs			
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	Excusée	Pas de représentant
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (CA)	LIARD Stéphane	Excusé	Pas de représentant
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André	Présent	
Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	DINGREMONT Benoît	Excusé	Pas de représentant
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	LECLERC Georges-François	Excusé	Pas de représentant
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	VATIN Thierry	Présent	

Internes	
MATYKOWSKI Isabelle	Présente
PASSE Delphine	Présente
DHAINAUT Delphine	Présente
DERICQ Christine	Présente
CANNAROZZO Mickael	Présent
UNANOA Sophie	Présente
LABRUNE Sébastien	Présent
EUVERTE Cyrille	Présent
VALLEE Karine	Présente
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
VALENTIN Raphaël	Présent
CHANTEGREL Caroline	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente
Externes	
SPAS Thierry (Président SAGE Scarpe Amont)	Présent
BERNARDEAU Grimonie (SAGE Scarpe Amont)	Présente
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV - H2COM)	Présente

RELEVE DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1			Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 15 mars 2022	X			Unanimité
2	22-B-008	2.3	MODIFICATION DE DELIBERATIONS DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024	X			*Avis conforme du Comité de Bassin avant adoption définitive du Conseil d'Administration* Unanimité
3	22-B-009	3.1.1	ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES (REPRESENTANT DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES)	X			Membres inscrits : 15, Membres présents : 7, Mandats : 2, Votants : 9, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 9 **Monsieur Marc VERMEULEN est élu à l'unanimité** (en remplacement de Monsieur Clément ROBERT)
	22-B-010	3.1.2	ELECTION A LA COMMISSION INONDATION : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES (REPRESENTANT DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE)	X			Membres inscrits : 15, Membres présents : 7, Mandats : 2, Votants : 9, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 9 **Monsieur Thibaud MATHIEU est élu à l'unanimité** (en remplacement de Monsieur Thierry POIRIER)
	22-B-011	3.2	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE	X			Membres inscrits : 78, Membres présents : 38, Mandats : 16, Votants : 54, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 54 Unanimité
4	22-B-012	4.1	AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DE LA SCARPE AMONT	X		X	Unanimité Le Comité de Bassin donne un avis favorable sur le projet de SAGE de la Scarpe Amont. Et recommande au SAGE : • de piloter le suivi de la réduction de l'usage des pesticides sur son territoire, conformément à la disposition A11.8 du SDAGE Artois-Picardie incluant la coordination des actions initiées par les porteurs de programme de reconquête de la qualité des eaux, les opérateurs de conseil de la profession agricole et les collectivités, ainsi que l'organisation d'actions de communication et de sensibilisation. En ce sens, l'orientation 11 du SAGE pourrait être complétée en attribuant un rôle accru à la CLE ou à la structure porteuse Membre en Conflits d'intérêts : - Madame Danielle MAMETZ (membre CLE SAGE Scarpe Amont) : s'est exprimé avec l'accord du Président (propos généralistes)
7			Notes d'accompagnement du SDAGE	X			Validation à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 15 mars 2022
2. Modifications de délibérations du 11ème Programme d'intervention
   - 2.1 - Montant des interventions financières
   - 2.2 - Propositions de taux de redevances 2023-2024
   - 2.3 - Avis du comité de bassin sur les modifications de délibérations du 11eme programme d'intervention 2019-2024
3. Fonctionnement Institutionnel : Élections et révision mineure du règlement Intérieur
   - 3.1 - Élections
     - 3.1.1 - Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : Élection d'un représentant du collège des Usagers Économiques (représentant des professions industrielles)
     - 3.1.2 - Commission Inondation : Élection d'un représentant du collège des Usagers Économiques (représentant de l'activité industrielle)
   - 3.2 - Révision mineure du Règlement Intérieur
4. Avis sur le projet de SAGE de la Scarpe amont
5. Étude de détermination des volumes prélevables en vue de la mise en place de la gestion volumétrique de l'irrigation en 2024
6. Plan d'adaptation au changement climatique
7. Notes d'accompagnement du SDAGE
8. Mise à jour des guides de déclinaison de l'eau dans les documents d'urbanisme
9. Évaluation de politique publique - protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable
10. Politique jeunesse et contribution du Parlement des Jeunes pour l'Eau à la politique de l'eau
11. Projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 16 septembre 2022 (TRANSMISSION ULTERIEURE)

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président André FLAJOLET, ouvre la séance à 14 h 00.

Il explique le déroulement de la séance, à savoir que le Comité de Bassin doit donner un avis sur les modifications de délibérations du 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 abordées en matinée en Conseil d'Administration présidé par Monsieur le Préfet. Une suspension du Comité de Bassin permettra ensuite au Conseil d'Administration sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE de valider de façon définitive les opérations comptables et financières. Les membres du Comité de Bassin membres également du Conseil d'Administration s'exprimeront donc à 3 reprises entre ce matin et cet après-midi. L'ordre du jour du Comité de Bassin reprendra ensuite.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 15 MARS 2022

M. FLAJOLET demande s'il y a des observations sur la rédaction du procès-verbal du 15 mars 2022.

Pas de remarque

Le procès-verbal du Comité de Bassin du 15 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2 – MODIFICATIONS DE DELIBERATIONS DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION

Monsieur VATIN présente le point n°2 « modifications de délibérations du 11ème Programme d'intervention » en référence au dossier et au diaporama de séance.

2.1 – MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES

Monsieur VATIN précise que les 2 sujets devant faire l'objet d'un avis du CB avant approbation définitive du CA concernent l'augmentation du plafond de dépenses :

- avec le nouveau montant des interventions financières augmenté de 18M€ et réparti par lignes de programme (autorisations d'engagement de programme),
- avec la diminution de 8 M€ du plafond d'avances remboursables du programme.

2.2 – TAUX DE REDEVANCES 2023-2024

Monsieur VATIN évoque par ailleurs la révision du taux de redevances, la demande d'augmentation du plafond de recettes n'ayant pas été satisfaite mais pouvant l'être lors du 12ème Programme d'Intervention.
Cette révision de taux de redevances vise à éviter un écrêtement excessif.

Est proposé le Scénario 2 : Baisse des taux au titre des années 2023 et 2024 pour les redevances pour pollution de l'eau domestique et pour modernisation des réseaux de collecte, respectivement à 0,32 €/m3 et 0,20 €/m3.

2.3 – AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LES MODIFICATIONS DE DELIBERATIONS DU 11ème PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

Remarques et débats :

M. FLAJOLET souligne qu'en accélérant les investissements, l'autofinancement de l'Agence a baissé de moitié. Un critère de gestion saine, car l'enveloppe commençait à être trop importante.

M. VATIN confirme la remarque de Monsieur FLAJOLET et explique pourquoi le ministère des Finances n'a pas accepté le relèvement des plafonds de recettes des Agences. Cette décision n'est pas du fait de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie qui a été vertueuse. En effet, en trois ans, la trésorerie a été divisée par deux. En revanche, dans toutes les autres Agences, elle a augmenté de 40 %. Ce n'était pas recevable pour la direction du Budget de décider d'une augmentation des plafonds de recettes alors même que les trésoreries, elles, augmentent encore plus, sans savoir les dépenser. Ce plafond s'appliquant globalement aux six Agences, le sujet n'a pas été retenu.

M. FLAJOLET précise que cela explique également le second chiffre concernant l'augmentation de 18 M€ de droit à la dépense alors qu'en réalité, l'Agence pèse environ 9 % soit, un peu plus de 9 M€. Ceci au bénéfice des collectivités et des territoires.

M. VATIN émet l'hypothèse que ce soit la même chose cette année.

M. DEFLESSELLE demande concernant le matelas des Agences qui vient d'être évoqué si l'argent prêté précédemment à l'une d'elles a été remboursé (10M€).

M. VATIN le confirme.

M. DEFLESSELLE fait remarquer que cela signifie que cette Agence n'avait donc pas de réserve.

M. VATIN précise qu'il s'agissait d'un prêt qui devait leur être remboursé.

M. FLAJOLET ajoute que le prêt répondait à une situation conjoncturelle et non structurelle. Cet argent leur a été rendu, ce qui a fait du bien à certaines collectivités qui ont pu ainsi émarger.

Mme PASSÉ précise qu'il s'agit d'un versement en deux fois.

M. FLAJOLET remercie pour cette attention bienveillante portée aux intérêts de l'Agence.

M. HUGENTOBLER demande de quelle façon est envisagée l'utilisation des 18 M€ supplémentaires. Est-ce en nouveaux appels à projets ? En apportant une réponse plus rapide aux collectivités et avec de meilleurs taux ?

M. VATIN indique, en faisant référence à la diapositive projetée, que la répartition faite en 2022 est principalement en faveur des milieux naturels. C'est la ligne 24 qui a été la grande bénéficiaire avec un ajout de 11 M€ en raison de la tendance actuelle des deux dernières années. Les enjeux dans le domaine des milieux naturels nécessitent d'être sur un trend de 23 ou 24 M€ de besoins sur cette ligne alors que le Programme n'en permet que 12 M€ pour l'instant. Sans manne supplémentaire sur les trois prochaines années, le budget est à 12 M€ en 2022, de même qu'en 2023 et 2024. 11 M€ ont été rajoutés cette année, ce qui amène à un niveau de dépenses de 23 M€ qui permet de répondre à tous les dossiers soumis. Si le besoin est le même en 2023, l'Agence fera sans doute la même chose pour pouvoir soutenir cette ligne. Le plan de résilience était de 27 M€ parce que l'Agence a accéléré sur certaines lignes du programme. Il a permis de faire des dotations spécifiques à la fois pour les secteurs

économiques, industriels, agricoles, collectivités et milieux naturels. À cela, s'ajoutent d'autres actions comme des appels à projet du type « économie d'eau pour l'agriculture », etc.

M. FLAJOLET ajoute que ceci ne tient pas compte des discussions en cours pour accélérer encore davantage les moyens financiers et la diversification d'investissement sur des lignes qui deviennent d'actualité. Il précise qu'ils n'ont pas encore les conclusions des discussions avec le ministre de l'Environnement.

Il invite le Comité de Bassin à donner son avis, en premier lieu sur le nouvel arrêté de dépenses en date du 24 juin qui oblige à la révision de la délibération en actant l'augmentation de 18 M€ du plafond des Autorisations d'engagement du Programme et de la diminution de 8 M€ du plafond d'Avances remboursables du programme.

La seconde délibération porte sur le taux de redevances 2023-2024 et la proposition de baisse des taux de 6 290 000 € qui sera actée effectivement en 2024. 2024, l'année de la « révolution intellectuelle » sur les assiettes de redevance. L'Agence s'y prépare sur la base du remplacement du slogan « l'eau paie l'eau » par la formule « l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité ». La question de l'abaissement des redevances est un principe de précaution pour éviter que les redevances payées ne deviennent des impôts de toute nature au profit de tierces personnes.

M. FLAJOLET procède au vote.

Le Comité de Bassin apporte son avis conforme pour les délibérations «DISPOSITIFS TARIFAIRE ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES » (scénario 2 de taux de redevances) et « MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES »

La délibération n°22-B-008 :

«MODIFICATIONS DE DELIBERATIONS DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024»

est adoptée par le Comité de Bassin

(avis conforme avant adoption définitive et à l'unanimité du Conseil d'Administration extraordinaire du 7 octobre après-midi).

Arrivées en séance de Monsieur LECLERCQ et Madame MORICE.

SUSPENSION DU COMITE DE BASSIN A 14h30 POUR CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORINAIRE D'ADOPTION DEFINITIVE DES MODIFICATIONS DE DELIBERATIONS DU 11ème PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

REPRISE DU COMITE DE BASSIN A 14h35.

3 – FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL : ÉLECTIONS ET REVISION MINEURE DU REGLEMENT INTERIEUR

3.1 – ELECTIONS

Monsieur FLAJOLET présente le point n°3.1 et ses sous-points en référence au dossier et diaporama de séance.

3.1.1 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ELECTION D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES (REPRESENTANT DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES)

Membre sortant : Monsieur ROBERT Clément.

Sont électeurs :
- les représentants du collège des usagers économiques du Comité de Bassin

Sont éligibles :
- les représentants des professions industrielles du collège des usagers économiques n'appartenant pas déjà au Conseil d'Administration

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage proposée à main levée si un seul candidat se présente.

1 SEUL CANDIDAT DECLARÉ : Monsieur VERMEULEN Marc

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

Monsieur Marc VERMEULEN est élu à l'unanimité, en remplacement de Monsieur Clément ROBERT, selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 15, Membres présents : 7, Mandats : 2, Votants : 9, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 9

c.f. Délibération n°22-B-009

« ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES (REPRESENTANT DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES) »

3.1.2 – COMMISSION INONDATION : ELECTION D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES (REPRESENTANT DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE)

Membre sortant : Monsieur POIRIER Thierry.

Sont électeurs :
- les représentants du collège des usagers économiques du Comité de Bassin

Sont éligibles :
- les représentants de l'activité industrielle du collège des usagers économiques n'appartenant pas déjà à la Commission Inondation

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage proposée à main levée si un seul candidat se présente.

1 SEUL CANDIDAT DECLARÉ : Monsieur MATHIEU Thibaud

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

Monsieur Thibaud MATHIEU est élu à l'unanimité, en remplacement de Monsieur Thierry POIRIER, selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 15, Membres présents : 7, Mandats : 2, Votants : 9, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 9

c.f. Délibération n°22-B-010

« ELECTION A LA COMMISSION INONDATION : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES (REPRESENTANT DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE)»

Arrivée de Madame MAMETZ

3.2 – REVISION MINEURE DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur VALENTIN présente le point n°3.2 en référence au dossier et au diaporama de séance pour une révision non substantielle du règlement intérieur du Comité de Bassin.

Pas de remarque

La délibération

n°22-B-011

« ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE »

est adoptée à l'unanimité selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 78, Membres présents : 38, Mandats : 16, Votants : 54, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 54

4 – AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DE LA SCARPE AMONT

Monsieur SPAS, Président du SAGE et Madame BERNARDEAU, animatrice, présentent, en référence au dossier et diaporama de séance, le projet de SAGE de la Scarpe amont soumis à l'avis du Comité de Bassin.

Après l'exposé détaillé de Madame BERNARDEAU, **Monsieur SPAS** s'exprime à nouveau simplement pour remercier les services de l'Agence de l'Eau et les services de l'État pour leur collaboration, le conseil et l'aide qui leur a été apporté tout au long de l'élaboration des différents documents.

Monsieur PREVOST expose l'avis et les recommandations de l'Etat sur le projet de SAGE de la Scarpe amont, en référence au dossier et diaporama de séance et souligne la qualité de la concertation qui a conduit à ce projet et la clarté du document. L'avis est favorable au projet de SAGE Scarpe amont avec pour recommandation de piloter le suivi de la réduction de l'usage des pesticides sur son territoire, conformément à la disposition A11.8 du SDAGE Artois-Picardie incluant la coordination des actions initiées par les porteurs de programme de reconquête de la qualité des eaux, les opérateurs de conseil de la profession agricole et les collectivités, ainsi que l'organisation d'actions de communication et de sensibilisation. En ce sens, l'orientation 11 du SAGE pourrait être complétée en attribuant un rôle accru à la CLE ou à la structure porteuse.

Remarques et débats :

M. LENGLET salue en tant que Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification, la présentation qui vient d'être faite. Elle a été présentée en Commission et appréciée par tous ses membres. Il remercie et félicite toutes les initiatives qui ont été prises notamment le fait d'élargir le cercle de réflexion en l'organisant à l'échelle de l'interSAGE et en le concrétisant avec une association. Une démarche qu'il trouve remarquable.

M. FLAMENGT se félicite également du travail qui a été mené en commun. Il relève que cette association repose sur un fondement établi ensemble. Fondement qui débouche sur des initiatives qui seront évoquées prochainement.

M. FONTAINE félicite également les équipes du SAGE de la Scarpe amont pour leur travail. Il signale aussi l'excellente étude menée sur le ruissellement agricole qui mérite à ses yeux d'être citée en exemple. Pour les communes limitrophes, cette étude est importante en donnant des éléments d'information sur les moyens de se prémunir à leur tour du risque de ruissellement agricole.
Il ajoute également que certains territoires peuvent encore intégrer l'association puisqu'il s'agit de réfléchir sur le grand périmètre de l'Escaut. La porte leur est toujours ouverte. En effet, les appréhensions qui pouvaient être un frein pour rejoindre l'association ne sont pas fondées. Il n'est pas question, ici, de rivalité, de possession d'eau, mais bien d'une stratégie de résilience d'un grand territoire et d'un travail commun entre les élus.

M. FLAJOLET remercie pour cette remarque, mais fait observer que, « quelquefois, les locataires d'un appartement ne participent pas aux assemblées générales des colocataires ».

M. RAOULT souligne le travail remarquable qui a été fait. Il évoque le colloque national des SAGE qui s'est déroulé quelques jours auparavant à Lille. Un colloque passionnant auquel l'Agence de l'Eau a participé. En tant que Président d'un SAGE, il mesure les difficultés. Il soulève la question de la légitimité politique des SAGE pour qu'ils soient reconnus par tous les partenaires. Il constate que ce n'est pas évident.
Il demande ensuite qui va se charger de la maîtrise d'ouvrage des actions identifiées ? Il évoque son expérience de Président du SAGE de la Sambre : il attend le bon vouloir du Président de la Communauté d'agglomération de Maubeuge, le bon vouloir du Syndicat de rivière du secteur, en espérant qu'ils lui communiquent leur programme, sans en être certain. À cela, s'ajoute la question de savoir s'ils sont en capacité de suivre correctement les travaux qu'ils vont faire en respectant les préconisations du SAGE. Cette question fondamentale a été posée lors du colloque. Elle mérite une attention particulière, car elle suppose un vrai dialogue entre les instances de chaque SAGE et les communautés de communes, les communautés d'agglomération ou les syndicats de rivière lorsqu'il y en a pour que cela se traduise dans les faits.

M. FLAJOLET demande à Monsieur SPAS si la structure porteuse a de vraies perspectives.

M. SPAS confirme que des discussions sont en cours avec des intercommunalités qui couvrent le Bassin versant Scarpe amont. La communauté urbaine est actuellement candidate à être la structure porteuse du SAGE. Si c'est le cas, il veillera personnellement tant qu'il est élu à la communauté urbaine que les intentions soient suivies des faits.

M. RAOULT souligne que Monsieur SPAS sera écouté.

M. FLAJOLET insiste sur cette importance d'être écouté. Il aurait souhaité comme il en a fait part à Monsieur VATIN que les présidents de CLE soient réunis plus souvent pour évaluer les difficultés devant lesquelles ils se trouvent. Il suggère de voir s'il est possible d'être force de proposition ou peut-être même d'interpeller l'État qui a normalement un rôle à jouer. Un rôle qu'il doit jouer de façon pleine et entière même si c'est difficile. Surtout lorsque c'est difficile.

M. FLAMENGT souhaite rebondir sur les propos de Monsieur RAOULT qui lui semblent très importants. S'ils ont une ambition politique sur le territoire de travailler sur cette ressource aussi précieuse qu'elle est aujourd'hui, il ne cache pas son sentiment que cela est très difficile. La proposition de réunir les présidents de CLE lui paraît opportune, mais il pense qu'au-delà il y a besoin de l'État pour mobiliser les EPCI. Certains sont très volontaires. En revanche, pour d'autres, le problème hydraulique n'apparaît pas comme une priorité.

M. FLAJOLET indique qu'il ne sait pas ce que cela donnera. En revanche, la visioconférence que les présidents de Comité de Bassin, préfets de Bassin et directeurs d'Agence ont eu avec le ministre Christophe BÉCHU, le 29 septembre dernier, montre à l'évidence que le vent du boulet de la sécheresse a rendu la réflexion et l'action sur un certain nombre de problématiques urgentes et nécessaires. Il leur appartient de s'engouffrer dans ce passage étroit, certes, mais où ils ont intérêt à pousser les murs. Il souligne que les décisions prises précédemment sont le fruit de tout cela. Il poursuit en rappelant que Monsieur VATIN joue aussi un rôle pilote au niveau des inter-agences ne ménage pas sa peine. Il invite à proposer à Monsieur le sénateur CARDON d'organiser très rapidement au Sénat un colloque avec l'ensemble des députés et sénateurs des Agences de l'Eau. S'il est possible de faire la même chose à l'Assemblée, ils le feront. En effet, il y a des urgences à faire passer au niveau du projet de loi de Finances. En rejoignant les propos de Monsieur FONTAINE, il constate que tout est possible si l'action est collective. C'est un problème collectif des 15 SAGE et du SDAGE. Il remercie Monsieur SPAS et Madame BERNADEAU, de la qualité du document. Il souhaiterait également leur dire que l'interSAGE est une nécessité impérative, que la reconquête au-delà des 3 % des zones humides doit être un objectif. Enfin, si la structure porteuse pouvait naître avant le 25 décembre, ce serait merveilleux.

M. VATIN s'associe à cette réflexion de qualité. Il ne doute pas de la volonté qui vient d'être ici réaffirmée. Il souhaiterait ajouter, ayant participé au séminaire SAGE évoqué par Monsieur RAOULT, qu'il a été amené à faire une introduction sur le paysage des SAGE à l'échelle nationale. Il met en exergue la chance qu'à ce Bassin d'être totalement couvert par des SAGE. Chance qu'il doit sans doute à sa configuration, son histoire, mais aussi ses acteurs.
Il reprend les paroles de Monsieur M. FLAJOLET sur la nécessité de chasser en meute au niveau d'un SAGE, mais aussi en inter-SAGE et de continuer à mener une réflexion de haut niveau, comme le dossier qui vient d'être présenté. Le bassin Artois-Picardie est le seul à être totalement couvert. Deux autres bassins sont couverts à 70-80 % avec l'objectif de l'être en totalité. Trois bassins ne se donnent pas du tout cet objectif, à savoir Rhône-Méditerranée, Rhin-Meuse et Seine-Normandie. Il constate que toute la moitié Est, Nord-Est n'est pas du tout dans cette optique. Le Bassin Artois-Picardie a donc énormément d'avance.
Il se rallie à l'avis de Monsieur FLAJOLET sur le fait que les sujets durs sont devant eux. Le vent du boulet est une chose, mais d'autres boulets vont arriver. La sécheresse, la canicule est un phénomène récent sur le Bassin Artois-Picardie. Il va continuer. Raison pour laquelle il invite à mener une réflexion de bon niveau. Il mentionne notamment le projet de révision du Plan d'action au changement climatique, la réflexion sur les volumes prélevables dont il sera question plus loin en séance. Il souligne la nécessité d'une réflexion stratégique à l'échelle du Bassin ainsi qu'au

niveau des SAGE, l'autre niveau stratégique. Il revient sur l'observation de Monsieur RAOULT sur le besoin de planification, mais aussi d'action.

M. PATRIS alerte sur le « vent du boulet » qui laisse parfois des traces pathologiques difficiles à soigner. En tant que résidant du territoire Scarpe Amont, il souligne qu'il sera attentif aux actions menées. Il insiste sur le fait que dans cet avis, c'est l'interSAGE qui est mis au premier plan. Pour y avoir travaillé depuis longtemps aux côtés de Monsieur FLAMENGT, Monsieur FONTAINE, Monsieur VATIN et d'autres, il est heureux qu'il prenne forme aujourd'hui, qu'il s'organise et se formalise. Il rejoint l'avis de Monsieur FONTAINE sur le fait qu'il manque encore des territoires, mais il juge que ce n'est qu'une question de temps. En revanche, il pose la même question que Monsieur RAOULT sur « qui fait ». Il explique que, certes la CUA est porteuse, mais cela ne suffit pas. Il prend l'exemple de la Scarpe canalisée en notant que cela fait longtemps qu'il est question d'en faire quelque chose d'intéressant sur le territoire, aussi bien sur l'aval, que sur Douai ou sur Arras. Il demande qui va payer, car le gros problème est que plus les travaux tardent, plus le canal s'envase, plus l'eutrophisation de l'eau devient un problème majeur, plus les coûts de dragage et autres vont coûter cher. Il y a quelques années, l'estimation était de l'ordre de 2 500 000 M€. Aujourd'hui, elle sera du double.
Le problème est qu'à partir d'un document comme celui-là qui est porteur d'un grand nombre d'initiatives intéressantes, comment avoir ensuite des indicateurs de suivi sur ce qui est préconisé. Il pense par exemple aux pesticides. En CUA, la qualité de l'eau sur l'Arrageois est intéressante. Tout a été fait pour l'améliorer avec les captages prioritaires, l'ORQUE, etc. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut sans cesse continuer. La longue rémanence des pesticides dans le sol en est un exemple. Il faut toujours être vigilant. Il estime que c'est une bonne chose de réunir régulièrement les CLE, encore faut-il avoir des cirières, des indices d'évaluation. Sans eux, il demande comment avancer dans le temps. Il est nécessaire sur ce type de problème de progresser petit à petit et non à l'aveuglette compte tenu de tous les partenaires et financements à trouver.

M. FONTAINE rejoint les propos de Monsieur PATRIS et Monsieur RAOULT qui pointent la question de l'opérationnel. Il souhaiterait qu'une réponse leur soit apportée parce qu'ils sont aujourd'hui en association. Une situation qui ne déploie pas beaucoup de moyens hormis la bonne volonté et la coordination entre eux. Il concède qu'il faudrait certainement aller plus loin, mais en termes de structuration pour coordonner l'opérationnel, ils se trouvent « un peu coincés » à un moment donné. Raison pour laquelle un de leurs partenaires ne rentre pas dans l'association notamment la Lys, érigée en EPTB. Juridiquement, il peut y avoir un problème de fond pour savoir comment travailler avec deux EPTB sachant qu'il est impossible de les superposer.

M. FLAJOLET précise que la loi permet de faire un interEPTB sur des outils d'intérêt général à l'image de ce qui est fait pour un interSAGE sur un certain nombre de dispositions.

M. FONTAINE répond qu'il comprend bien, mais qu'il faut donc créer une « supra » structure et donc finir par faire un millefeuille.

M. FLAJOLET fait observer à Monsieur FONTAINE que le problème tient dans le fait qu'ils ont aujourd'hui un document stratégique avec 60 dispositions. Il ne s'agit pas de dire que demain, tout démarre tout azimut. Il y a des urgences. Des urgences de proximité, des urgences de communication et des urgences de structuration. C'est le cas évoqué. Il le redit : le locataire dans son appartement est tranquille. Mais à un moment donné, tout le monde doit s'occuper des communs. C'est le problème posé. Certains ont été plus vite que d'autres. Il pense que leur intérêt, aujourd'hui, est d'avoir une structure porteuse qui soit capable de faire parler le SAGE au nom des quatre intercommunalités. Ce ne sont pas elles qui parlent à la place du SAGE, mais l'inverse. Elles sont les facilitatrices des objectifs du SAGE. Il insiste sur la nécessité de bien saisir l'architecture générale. L'Agence ou le Comité de Bassin est à sa place, rien que sa place, mais toute sa place. Une place qui est de rappeler que l'architecture suppose un territoire

significatif et non des coups d'épingle, ici ou là. Il pense que le SAGE dispose d'un bon outil. Le document sorti donne déjà une belle feuille de route où un véritable élu de la République doit se retrouver.

Mme MAMETZ, avec l'accord du Président, s'exprime pour des propos généralistes : elle partage complètement ce qui vient d'être dit. Elle rappelle les propos échangés lors de la récente table ronde du séminaire des SAGE sur la difficulté de sortir de l'entre-soi. Elle explique qu'entre eux, tout le monde est d'accord sur les moyens à mettre pour la préservation de la ressource, des milieux, etc. En revanche, il faut que leurs collègues, qui ne sont pas des spécialistes de l'eau, comprennent aussi ces enjeux dans chacune de leur délégation. Eux-mêmes, en tant qu'acteurs de l'eau, ont également un rôle à jouer dans toutes les autres délégations comme l'Habitat, l'Économie ou encore l'Agriculture. Ils doivent être très présents.
Elle évoque également la difficulté de mettre en place des politiques transversales. Pour que les politiques de l'eau réussissent à s'adapter au changement climatique, ils ont besoin de mettre l'eau au cœur de tous les débats. Il en a été beaucoup question lundi, lors du séminaire, à savoir que c'est l'association des élus et des animateurs des SAGE qui est au cœur du développement des politiques. Ce n'est pas seulement un document à consulter. Elle est convaincue que si, dans la modernisation des SAGE, cette marche est gravie, ils auront davantage de légitimité et davantage de facilité à faire comprendre aux élus l'importance de mettre des moyens sur ces politiques.

M. FLAJOLET indique que le SAGE que représente Monsieur SPAS connaît l'importance de l'eau dans sa relation à l'économie, au monde de l'entreprise et aux exigences que les entreprises mettent aujourd'hui sur la qualité, la quantité, et la garantie de fournitures.

M. ROUZE fait part d'une réflexion qui lui vient en écoutant les différentes interventions à savoir que cet enthousiasme soit communiqué au delta de l'AA. Pour être concerné, il considère que ce SAGE a déjà deux SDAGE de retard ainsi qu'une absence de volonté politique manifeste des dirigeants locaux. Il revient sur les propos de Monsieur RAOULT en précisant qu'il y a désormais une structure porteuse qui est l'Institution Intercommunale des Wateringues. Sauf que sans moyens et devant l'absence d'écho, les animateurs ont fini par partir en juillet. Pour le coup, il fait le souhait que *le vent du boulet* arrive jusqu'à qui de droit.

M. FLAJOLET espère qu'après la sécheresse de l'été viendra l'abondance de l'hiver.

M. VATIN tient à préciser que l'Agence a réagi en son temps devant ce dysfonctionnement. Il espère que les choses repartent dans le bon sens.

M. FLAJOLET invite Monsieur ROUZE à revenir dans trois mois au prochain Comité de Bassin et de « se révolter » si rien n'a avancé. Cela permettra à l'Agence d'intervenir. Il est convaincu que le nouvel administrateur qui représente le Dunkerquois et présent en cette séance, a bien reçu le message. Il souligne combien l'enjeu est considérable dans un secteur où l'eau est « à la fois hyper présente et totalement absente ».

M. PATRIS souhaiterait que l'expression « vent du boulet » soit écartée, car ce n'est pas à ses yeux une belle expression. Elle signifie qu'un grand danger arrive, qu'il menace, ce n'est pas ce qu'il faut souhaiter.

M. FLAJOLET procède au vote.

La délibération

n°22-B-012

« AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DE LA SCARPE AMONT »
est adoptée à l'unanimité moins un membre en Conflits d'intérêts : Madame Danielle MAMETZ (membre de la CLE du SAGE Scarpe Amont) : elle ne s'est exprimée qu'avec l'accord du Président pour des propos généralistes et n'a pas participé au vote.

En conséquence,
le Comité de Bassin donne un avis favorable sur le projet de SAGE de la Scarpe Amont. et recommande au SAGE de piloter le suivi de la réduction de l'usage des pesticides sur son territoire, conformément à la disposition A11.8 du SDAGE Artois-Picardie incluant la coordination des actions initiées par les porteurs de programme de reconquête de la qualité des eaux, les opérateurs de conseil de la profession agricole et les collectivités, ainsi que l'organisation d'actions de communication et de sensibilisation. En ce sens, l'orientation 11 du SAGE pourrait être complétée en attribuant un rôle accru à la CLE ou à la structure porteuse.

POINTS D'INFORMATION

5 – ETUDE DE DETERMINATION DES VOLUMES PRELEVABLES EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE LA GESTION VOLUMETRIQUE DE L'IRRIGATION EN 2024

Madame VALLEE présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°5 « étude de détermination des volumes prélevables en vue de la mise en place de la gestion volumétrique de l'irrigation en 2024 ».

Remarques et débats :

Mme MATYKOWSKI souhaite ajouter que ce travail qui a commencé au début de l'été est un travail en commun puisqu'il réunit la DREAL, la DRAAF, le BRGM. Il a mené à un certain nombre d'éléments et un cahier des charges. Cahier des charges qui sera transmis aux acteurs agricoles et aux territoires des SAGE. À partir de 2023, dès les premiers éléments obtenus, il est prévu d'accompagner les territoires de SAGE pour la détermination des volumes par usage. L'Agence ne le fera pas à leur place, mais elle apportera son aide en terme de méthodologie. Elle explique en effet que c'est un peu plus complexe qu'il n'y paraît. Elle mentionne les ateliers organisés qui font partager l'expérience de certains territoires qui se sont déjà lancés sur les études HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat). Il semble que ne soit pas si facile.

M. FLORID fait remarquer que la détermination des volumes prélevables est encadrée par deux décrets : celui de juin 2021 pour l'étiage et celui du 29 juillet 2022 hors étiage. Cette partie hors étiage fait appel à des méthodologies nouvelles parce que les besoins des milieux naturels ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi, suite au Varenne, il a été demandé à l'INRAE et l'OFB de travailler sur un guide méthodologique concernant les méthodes de détermination des volumes prélevables en hautes eaux. Il ressort de la réunion avec le préfet et le délégué interministériel sur les suites du Varenne la grande difficulté que rencontrent les équipes de l'INRAE et l'OFB au sujet de ce guide. Le préfet serait peut-être preneur de tester ce début de méthodologie sur des sites pilote. Il s'est permis de faire connaître les deux initiatives du Bassin, à savoir celle de l'Agence de l'Eau d'une part, de l'autre celle de la profession agricole reprise par la Chambre d'Agriculture de la Somme sur des prélèvements hivernaux dans l'Aisne, l'Oise ou la Somme pour des problèmes globaux et en particulier d'irrigation. Le préfet semblait intéressé. Il pourrait revenir vers l'Agence à ce sujet.

Mme CRETE souhaite prendre la parole au sujet de cette étude de volumes prélevables qui est menée dans la Somme notamment pour regarder si, lors de la construction du canal Seine-Nord Europe, il est possible ou non de mettre en place des réserves de substitution pour servir l'irrigation. C'est un point dont ils ont bien mesuré la difficulté. Elle observe que sur le papier, c'est facile, mais concrètement, il est difficile de mesurer toutes les données.
S'il est utile de mesurer les volumes prélevables, elle considère que le meilleur moyen de les augmenter est d'abord d'économiser l'eau. Elle rejoint en cela les propos de Monsieur VATIN : la première économie d'eau est celle qui n'est pas utilisée. Elle indique que la Chambre d'Agriculture regarde cette notion de volumes prélevables, mais elle étudie aussi d'autres méthodes pour minimiser l'impact de l'irrigation, des prélèvements sur le milieu. Elle pense que les deux vont ensemble. Elle redit que c'est compliqué et met en garde. Elle souligne la diversité des documents qui traitent de la transversalité de l'eau dans toutes les commissions notamment en EPCI ou ceux du département avec les Projets Agricoles Départementaux déclinant ses ambitions. Elle suggère que l'Agence de l'Eau ou les SAGE tiennent compte de ces initiatives, car il n'est pas possible de faire les uns sans les autres. Elle rappelle que les agriculteurs ont besoin d'avoir une visibilité à long terme. L'eau est un critère très important. Si les prélèvements s'arrêtent, les agriculteurs feront du blé-colza, ils arrêteront de travailler pour Bonduelle, pour toutes ces entreprises qui sont des fleurons. Elle alerte une nouvelle fois sur le besoin de conduire à la fois la notion d'économie d'eau et les volumes vraiment disponibles.

Mme CLERMONT-BROUILLET souhaite, au nom de la DREAL, revenir sur le calendrier de l'étude qui est proposé. Elle explique pourquoi ce calendrier est aussi ambitieux. La période de sécheresse de cet été a montré que des mesures qui ont été prises pouvaient, pour certains, paraître arbitraires ou inefficaces, selon les situations. L'objectif de l'étude est d'arriver à l'objectivation et pouvoir concilier l'ensemble des usages sur les volumes prélevables.

M. FLAJOLET observe qu'ils sont manifestement devant une question de temporalité. Temporalité de long terme sur le patrimoine de l'eau. Temporalité de court terme en raison du besoin d'eau immédiat pour irriguer ou produire. Une temporalité ajoutée à la diversité des origines de produits. Le total aboutit à beaucoup de complexité. Il lui semble important que chacun soit informé de chaque étape essentielle de cette démarche. Et ce, parce que cette démarche percutera nécessairement toutes les sensibilités qui s'intéressent à la question de l'eau. Ce sera, ici, la question des industriels, là, celle des agriculteurs, ailleurs les propriétaires de piscine. Tout un monde va se trouver en interconnexion avec la prise de conscience que l'eau est une denrée rare et disponible de façon limitée. Il reconnaît que ce n'est pas simple. Il reconnaît également que tous les discours ont, de façon inhérente, une certaine légitimité. En revanche, dans une perspective générale, il y a des légitimités qui sont supérieures à d'autres.

M.VATIN insiste sur la nécessité de disposer en premier lieu des données les plus objectives et les plus partagées possibles. Il est indispensable à ses yeux d'avoir cette base-là. Il y a un besoin d'objectiver et de faire de la prospective pour répondre à la question de savoir ce qui va se passer à horizon des 10 ans, 20 ans. Il faut être en capacité de discuter déjà de ces scénarios et avoir conscience des volumes disponibles à ces échéances. Il souligne l'importance de cette première étape, car, dans un second temps, il faudra savoir comment faire pour servir tous les usages. Il conclut qu'il est plus compliqué de discuter en période de sécheresse et de manque d'eau lorsque chacun est au pied du mur. C'est une première brique sur laquelle il faut aller vite parce que tout le monde a besoin de cette vision. La ressource en eau n'est pas illimitée. Tout le monde doit y avoir accès sans oublier les milieux naturels. Il rappelle l'épisode exceptionnel de cet été. C'est la première année où 1 500 cours d'eau ont été à sec, et aussi la première année où la température atteint des records avec une vague de chaleur qui a duré 33 jours, du jamais-vu depuis 1947. Première année également depuis 1958 où la sécheresse des sols a été aussi importante. Ce qui était un événement exceptionnel revient désormais de plus en plus fréquemment. Un constat qui fait le lien avec le sujet suivant concernant la réflexion sur le plan d'adaptation au changement climatique qui sera menée en début d'année 2023.

M. RAOULT souhaite montrer une certaine prudence dans son expression. Il explique que la notion de gestion volumétrique de l'irrigation signifie qu'il peut demander, lui aussi une étude pour la consommation domestique, une pour la consommation des industriels. Son discours n'est pas « anti-agricole », mais il considère que, contrairement au titre, il n'est pas possible de dissocier l'un de l'autre.

M. VATIN intervient pour rappeler ce qui a déjà été dit en CPMNP, le titre va être modifié. Le travail ne concerne pas uniquement l'irrigation, mais doit aboutir à avoir une vision partagée des volumes disponibles pour servir tous les usages. Il précise qu'il y a eu une demande spécifique du préfet pour que cette étude puisse servir notamment en 2023 à la détermination des gestions volumétriques. En revanche, il répète que l'objectif concerne bien tous les domaines.

M. RAOULT constate qu'en effet, il y a une demande énorme concernant l'irrigation y compris dans des secteurs qui n'étaient pas envisagés auparavant. S'il est nécessaire d'y réfléchir, il fait observer qu'il y a aussi des secteurs où le nombre d'habitants augmente, des secteurs où la demande industrielle est importante. Il est nécessaire à ses yeux d'avoir une vision globale.
Sans remettre en cause le bien-fondé de cette étude, il est sceptique quant à la possibilité de la réaliser dans un délai aussi restreint. Pour preuve, les 10 ans nécessaires au minimum pour qu'il ait une autorisation de captage. À cela, s'ajoutent les difficultés des études hydrogéologiques.
Concernant l'organisation de l'étude par le SAGE, il fait également observer que la géographie de l'hydrogéologie ne coïncide pas avec la géographie des SAGE. Il explique en effet que 98 % de l'eau provient des nappes phréatiques et non des rivières. Le seul cas est la Lys. Il alerte sur la nécessité de faire attention actuellement. Il cite en exemple les remarques de présidents de Parc qui s'inquiètent que l'eau prise de l'Avesnois pour être distribuée dans le Valenciennois ne le soit au détriment de leurs propres habitants. Il est obligé de s'expliquer. Il laisse imaginer si chaque SAGE déclare que telle eau est la sienne et que les autres doivent se débrouiller. Il cite les cas des 24 millions de m^3 d'Aire-sur-la-Lys destinés à la région lilloise ou les 15 millions de m^3 de Saint-Omer pour Dunkerque. Il insiste sur la nécessité d'avoir une vision qui va au-delà du SAGE au risque, sinon, d'être en difficulté sur ce territoire en particulier.
Il le fera puisqu'il est demandé de le faire, mais il fait part d'un certain scepticisme. Il y a déjà tellement de transferts d'eau d'une région à une autre, par nécessité, puisqu'il n'y a pas de nappe phréatique de Dunkerque à Lille. En parlant de territoire sous tension, il peut témoigner que l'arrondissement de Valencienne l'est vraiment. Heureusement qu'il y a l'eau de l'Avesnois et de la Sensée. Il renouvelle ses conseils de prudence d'autant que le document va être publié et rendu public. Il craint que certains ne l'utilisent de manière imprévisible.

M. FLAJOLET indique qu'il y a plusieurs lignes pédagogiques. Il désigne notamment ceux qui demandent de l'eau sans se poser la question de savoir si cette demande est légitime ou non. Ils l'estiment légitime par le fait même de leur demande. Il n'est pas interdit de penser que la connaissance est le début de la réflexion et peut-être même d'une démarche intelligente.

Mme NORRANT souligne qu'effectivement il y a une demande accrue de la part de différents usagers pour répondre à des besoins jugés comme tels sans forcément qu'ils soient légitimes. En revanche, elle juge nécessaire de retenir, comme cela a été dit depuis le début, que la ressource en eau va devenir de plus en plus rare. La pression augmente autour de cette question et dans un contexte de changement climatique, le phénomène de cet été va se répéter de plus en plus fréquemment pour devenir une situation normale au sens statistique du terme. C'est-à-dire une moyenne. Cette situation est amenée à être celle de chaque été. Il est nécessaire que tout le monde en prenne conscience.
Elle ajoute que le changement climatique est aussi l'augmentation des extrêmes. C'est aussi bien l'augmentation des sécheresses en été que des inondations et des pluies exceptionnelles en automne et en hiver. Pluies qui, malheureusement, ne servent pas à recharger les nappes phréatiques puisqu'elles finissent essentiellement en ruissellement. Cette eau n'est donc pas utile pour les sols. C'est un point essentiel, trop souvent mis de côté, sur lequel il est indispensable d'insister.

M. FLAJOLET remercie Madame NORRANT pour sa position scientifique qui illustre le besoin de réunir toutes les compétences.

Mme MAMETZ poursuit les propos de Monsieur FLAJOLET et de Madame NORRANT. Elle explique que c'est aussi la première fois que tous ces phénomènes de sécheresse des sols, de températures élevées, de manque d'eau à des niveaux historiquement bas, arrivent en même temps. Elle souligne que c'est un élément qui doit être aussi pris en compte. Elle se réfère aux études de la CASH, la Commission d'Anticipation des Sécheresses Hydriques, qui montrent, pour la première fois, le croisement de l'ensemble de ces données. Les anciennes modélisations ne sont pas adaptées à ces nouveaux cas de figure.
Elle évoque également la question des moyennes avec le travail mené par la Métropole Européenne de Lille sur ce sujet. Il apparaît que, précédemment, les épisodes de sécheresse ponctuels et de recharge de nappe moyennement bas étaient compensés par des niveaux plus élevés les autres années. Ils concourraient à une moyenne. Depuis plusieurs années, ce n'est plus vrai. Les données sont systématiquement en deçà. Elle relève que les données historiques utilisées dans l'étude des volumes prélevables demandent à être actualisées au regard du changement climatique et des réalités vécues aujourd'hui.
Elle invite enfin à rester très modeste et humble. Une modélisation n'est qu'une modélisation. La réalité peut s'avérer complétement différente. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé cette année.

M. FONTAINE souhaite sortir un peu du sujet en prenant de la hauteur. Il fait référence aux notions de lisibilité pour les agriculteurs, de réchauffement climatique, de ressources bien partagées, évoquées précédemment. Il suggère qu'il serait peut-être intéressant d'avoir une lisibilité aussi sur la stratégie de l'État en termes de résilience au moment des épisodes de chaleur accrue. Il pose la question de savoir quel choix sera fait : la culture, sera-t-elle privilégiée à la production automobile ? Tout le monde s'accorde sur les volumes différenciés, sauf que chacun pense qu'il faut les différencier pour les autres et non pour soi. Il demande sur quels critères s'adosser. Il observe que le périmètre sur lequel ils réfléchissent n'est qu'un périmètre. La réflexion ne sera pas forcément la même pour un autre. Ce qui peut s'entendre. Il pense qu'à un moment donné, il faut les aider par une sorte de stratégie qui soit explicitée, déclinable, selon les besoins et opérationnelle sur le territoire. Son propos est de savoir comment avoir une ligne directrice. Le réchauffement climatique s'impose à tous. La question est de savoir comment l'État souhaite qu'ils orientent les choses. Comment les agriculteurs vont-ils devoir se comporter. Vont-ils être orientés vers un type de production à certains endroits, un autre type ailleurs. Une fois cette politique comprise et partagée, il est peut-être plus facile de la décliner et la faire admettre.

M. HUGENTOBLER partage ce qui vient d'être dit et souhaite aller dans le même sens sur l'enjeu de la sensibilisation, de l'information des citoyens, rôles que tient l'Agence de l'Eau. Il observe que la présentation de l'étude était peut-être très autocentrée. Il évoque les conflits de cet été autour de l'usage de l'eau à l'image du golf dans l'Oise dont les trous ont été bouchés ou des piscines crevées dans l'Est de la France sans revenir sur le barrage de Sivens. Il est convaincu que la seule façon d'éviter la notion d'usages de l'eau, est que la sensibilisation, l'information envers leurs concitoyens soient à la fois fondamentales et partagées entre les acteurs. Acteurs, qu'il s'agisse des associations pour la protection de l'environnement, le monde agricole, les différents usages économiques, l'aval et l'amont. Il ne revient pas sur la question des stockages artificiels, sur une agriculture résiliente, tout cela a été dit.

M. FLAJOLET ajoute de ne pas oublier les usages que la nature a pour elle-même.

M. SAILLIOT confie être confiant dans le choix du scénario qui sera fait parmi les réflexions et les études qui sont menées. Beaucoup trop d'enjeux sont partagés même avec les limites évoquées notamment les réserves de certains. Il se pose néanmoins la question de l'objectivité de cette consommation. En ces temps de difficulté énergétique, il est beaucoup question d'éléments objectivités et de pourcentage. En revanche, il n'entend pas la même chose en

matière de ressource en eau. Il suggère la possibilité d'objectiver un certain nombre de consommation de volumes d'eau et réfléchir aussi en termes de pourcentage d'économie ou de sobriété de cette ressource.

M. FLAJOLET répond que tout le débat qu'ils viennent d'avoir est un débat impensable il y a encore quelques années, lorsque la ressource était abondante. L'eau était disponible pour tous. Ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. Tout le logiciel est à construire ou à reconstruire. Pour tout le monde sans exception. Pour celui qui mange des fraises en hiver. Pour celui qui considère que les pastèques d'Andalousie sont excellentes, etc. Il répète que tout est à reconstruire à partir de données non-quantifiables de façon précise, mais uniquement de façon globale. Il est nécessaire de changer de sémantique, de mode de calcul et d'être capable de se parler parce que chacun va devoir faire un cran ou deux à sa ceinture pour pouvoir dire qu'il y en a pour tout le monde. En l'état actuel des choses, il est convaincu que même si demain les choses peuvent changer, elles le seront en pire. Il est nécessaire de s'y préparer.
Il ajoute que même si le document n'est pas entièrement finalisé, même s'il n'est pas satisfaisant, il a au moins le mérite d'exister. Il existe pour tout le monde et pas seulement pour le monde agricole. Il existe aussi bien pour le consommateur que pour celui qui se demande s'il doit continuer à chauffer sa piscine à 24°, la baisser à 19° ou la fermer. C'est aussi vrai pour le monde industriel qui devra se poser des questions y compris sur les process. Ce qui est rendu à la nature ne peut-il pas être retravaillé et réutilisé ? Il craint, sinon, d'en arriver à une guerre des golfs obligeant l'Agence à devoir sortir des économiseurs d'eau pour l'ensemble de ses adhérents.

M. VATIN fait part de la présentation la veille, à la télévision, du plan de sobriété énergétique. Une dizaine de ministres étaient présents sur le plateau et tous les secteurs économiques étaient représentés. Chacun a mis en avant les efforts qu'ils pouvaient faire. Comme l'a dit précédemment Madame CRETE, la question est de savoir comment sortir d'une période d'illimité et de gaspillage à un usage raisonnable des ressources. Ce serait une première étape. Il suggère de commencer par dire qu'économiser l'eau est facile. À commencer chez soi : prendre une douche de 5 mn au lieu de 10 mn, c'est 50 % d'économie sur sa facture d'eau. Il précise que tout le monde n'a pas conscience de cette limite de la ressource en eau à l'image des propos récents d'un représentant du monde agricole considérant qu'il y avait des milliards de m3 d'eau sous les pieds.
Le second point est d'avoir une vision future du volume disponible d'autant que les 500 millions de m^3 actuels du Bassin vont baisser. Une fois cette vision partagée obtenue, il y a un plan d'action. Le premier, sur la sobriété. Sobriété énergétique, sobriété dans le domaine de l'eau. Une sobriété pour tous et non pas pour quelques-uns seulement. Il pense que ce n'est pas si compliqué de faire 15 à 20 % d'économie d'eau dans tous les secteurs. En y arrivant, le problème est déjà repoussé de quelques années. C'est l'objectif qu'avait fixé le gouvernement en 2019 à l'issue des Assises de l'eau.

M. FLAJOLET apporte un autre élément à ce qui a été dit. À savoir qu'à ce logiciel quantitatif doit s'ajouter celui du coût de l'eau. En effet, l'eau n'est pas gratuite contrairement à ce qu'un certain nombre d'idéologues ont pu penser. Il y a une tarification indexée pour tous, c'est la tarification sociale, mais il faut aussi penser à une tarification de loisirs. Elle signifie que lorsque l'eau est prise dans la ressource nécessaire de tous à des fins privatives non-indispensables, il est légitime d'estimer qu'un surcoût n'est pas obligatoirement honteux.

M. LENGLET souhaite témoigner de la façon dont les choses sont perçues dans le Bassin de la Somme. Un certain nombre d'éléments évoqués ici sont déjà en train d'être mis en place sur son territoire. La première chose est de reconnaître la nécessité d'un état des lieux avec des scientifiques. Il s'agit en l'occurrence du BRGM et au niveau de l'interSAGE. InterSAGE qui a la chance d'être cohérent avec l'échelle du Bassin de la Somme d'une superficie de 6 500 km2.
La seconde et c'est l'urgence, la possibilité de commencer à organiser le dialogue en interSAGE dans le cadre des deux commissions locales de l'eau pour rechercher une position, une conduite

commune par rapport au partage de l'eau organisé ensemble. Il en souligne le caractère fondamental.
L'étage supplémentaire est de se dire que mettre en place, c'est organiser, d'ores et déjà, maintenant, le plan de communication qui accompagne cette démarche. Une communication à destination du citoyen. Il fait part de l'intervention, la veille, d'une animatrice SAGE qui a permis de faire dialoguer toutes les parties ensemble. L'objectif est de trouver un équilibre. Il insiste sur le mot équilibre pour trouver des solutions. Le partage sera réussi dès lors où le citoyen est concerné. Ils mettent en place une méthode de communication qui va se dérouler dans le futur, mais en commençant maintenant. Il redit une nouvelle fois qu'il y a urgence.

M. FLAJOLET fait le lien entre les propos de Monsieur LENGLET et le point n°6 consacré au plan d'adaptation au changement climatique.

M. DEFLESSELLE rappelle qu'il y a quelques années, ici même, la baisse de 30 % des nappes phréatiques était évoquée à horizon de 2050.

M. FLAJOLET indique qu'il s'agit en effet de l'étude Explore 2070 et qu'à l'époque, elle avait été jugée excessive.

6 – PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Monsieur LABRUNE présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°6 « plan d'adaptation au changement climatique » en détaillant la méthodologie et le calendrier proposés.

Remarques et débats :

M. VATIN indique que l'année 2023 va être riche et passionnante. À N-2 du 12^{e} Programme, les réflexions de fond pour le préparer s'engagent. Deux séquences sont consacrées à cette réflexion en amont du lancement du 12^{e} programme lors du premier semestre. C'est d'abord la CPMNP qui va travailler. Il invite aussi tous les membres du Comité de Bassin qui le souhaitent à participer à ce moment fort de débat en forums, hors instances, en février et avril. Objectif : arriver à conclure en Comité de Bassin avant l'été. Viendra ensuite la construction du 12^{e} programme dans la seconde partie.

M. FLAJOLET indique que Monsieur LABRUNE a présenté ce qu'allait être la méthodologie des points qui ont été abordés précédemment. Il est nécessaire à ses yeux de cadrer les choses, même si les contenus ne le seront pas au litre ou au m^3 près comme l'Agence a l'habitude de le faire. Il y aura des fourchettes, des tendances, des orientations. Il est important que tous entrent dans ce schéma et voient si, autour d'eux, à un moment donné, il n'est pas possible de mener une sorte «d'audit » des sensibilités sur ces questions. Il rebondit sur les propos précédents de Madame MAMETZ qui évoquait l'entre-soi. Il juge utile d'apporter également quelques contributions extérieures enrichissantes de part et d'autre. Elles permettent aussi quelques fois de remettre en cause des certitudes pour faire en sorte de réfléchir.

Mme CRETE trouve intéressant de regarder les changements climatiques et leurs impacts. Néanmoins, le monde économique doit faire face à d'autres changements qui arrivent. Elle cite les problématiques énergétique, alimentaire avec les demandes sociétales. Elle pose la question de savoir comment, au niveau de l'Agence de l'Eau, arriver à travailler ces problématiques ensembles. Sur son exploitation, et en Chambre d'Agriculture, elle est obligée de travailler sur ces questions et de donner des directions qui vont dans ce sens. La problématique du changement climatique n'est pas la seule auquel elle est confrontée. Elle donne en exemple la

question de la relocalisation des entreprises lorsqu'il manque certains outils parce qu'on ne sait plus ni les faire, ni les faire venir. La question est de savoir comment travailler le sujet de l'eau avec tous les autres sujets qui les impactent aussi vraiment dans leurs métiers.

M. FLAJOLET répond que c'est exactement ce que Monsieur LABRUNE vient de leur proposer de façon transversale. Même si ses propos ne font pas plaisir, il rappelle, qu'il va falloir à un moment donné prendre des décisions difficiles, si ce qu'il préfère appeler le dérèglement climatique se poursuit. Ce dont il est convaincu. Des décisions difficiles qui ne s'imposent pas à eux aujourd'hui de façon évidente, parce que nombre d'entre eux n'a pas changé de logiciel vis-à-vis de la nature et l'environnement.
Il souligne le problème d'une exploitation telle que celle de Madame CRETE qui touche à des paramètres concernant à la fois l'environnement, l'économie, la rentabilité, la dépendance vis-à-vis de produits, etc. Il fait observer que c'est la guerre en Ukraine qui a entraîné une hausse des prix des engrais. Ce n'est pas le changement climatique. Il y a donc, en plus, des événements qui viennent s'ajouter à la situation. C'est très compliqué. Mais demain, s'il n'y a plus d'eau, vers qui va-t-on se tourner ? Qui va-t-on mettre au pilori si ce n'est l'Agence. C'est elle qui sera responsable. S'il y a de l'eau, ce sera grâce aux agriculteurs, s'il n'y en a pas, la faute sera à l'Agence.
Au-delà de cette boutade, il considère qu'il faut savoir dire stop à un moment donné. Il souligne qu'ils sont entrés dans un monde, non pas de sobriété, mais de pénurie sur un certain nombre d'aspects ou d'excès quand c'est inutile. Il cite en exemple sa propre commune où 6 % des maisons ont des fissures dues à la rétractation d'argile. Il pose la question de savoir ce qu'il doit faire. S'il y a des pluies en novembre, 6 % seront en difficulté à cause des gonflements. Il y aura de l'eau quand il n'y en a pas besoin.
Il comprend la réaction de Madame CRETE d'autant que les agriculteurs s'inscrivent dans le temps long. Les investissements sont sur 15 ans.

Mme CRETE précise que c'est l'installation des jeunes qui est en jeu.

M. FLAJOLET le comprend, mais il est convaincu que la crise est une opportunité pour d'autres types d'installations, d'autres types de pratiques. Elles peuvent ne pas être considérées comme positives ou valorisantes par rapport au schéma dominant, mais elles seront peut-être regardées demain comme des novations économico-environnementales.

M. VATIN résume ce qui vient d'être dit par cette citation « gouverner, c'est prévoir ». Le rôle de notre « Parlement de l'Eau » est d'éclairer le sujet de l'eau pour l'ensemble des secteurs économiques et citoyens, de donner une visibilité sur les 15 ans qui viennent pour savoir qu'elle va être la ressource disponible. Il concède qu'il s'agit forcément de prospective. À l'image d'un bateau, ils se donnent un cap. Un cap qui peut changer en cas de tempête. Le rôle du Comité de Bassin est d'avoir toujours une longueur d'avance et dire ce que sera la ressource en eau à horizon des 10, 15 ou 20 ans qui viennent. Chacun regarde ensuite dans son secteur, comment collectivement, partager ce bien commun.

M. FLAJOLET indique que les deux prochaines séances de l'Académie de l'Eau auront comme thème, l'une « Eau et agriculture**s** », au pluriel, pour celle du 12 octobre. La seconde en début d'année prochaine sera consacrée à l'eau dans les conflits mondiaux.

M. VATIN suggère d'ajouter la notion de risque pour celle de mars. Il rappelle la présence d'orateurs de très hauts niveaux et invite à venir nombreux à la séance du 12 octobre.

M. FLAJOLET ajoute que l'armée russe lors de son seul jour de gloire a réussi à démonter le barrage de Dniepr afin que la Crimée ait l'eau et que l'Ukraine ne l'ait plus. Selon l'étude Explore 2070 dont parlait précédemment Monsieur DEFLESSELLE, 46 % des rivières du Bassin seront à sec en 2030 et non 2050 comme prévu initialement. Les poissons ne défileront pas puisqu'ils seront morts.

La proposition de démarche pour le plan d'adaptation au changement climatique reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Comité de Bassin.

POINT DECISIONNEL

7 – NOTES D'ACCOMPAGNEMENT DU SDAGE

Madame UNANOA présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°7 relatif aux notes d'accompagnement du SDAGE (sur l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, les pesticides, le drainage et les politiques publiques).

Remarques et débats :

M. FLAJOLET souligne que les textes proposés sont suffisamment clairs pour inciter à une nouvelle génération comportementale. Il invite au vote.

Les notes d'accompagnement du SDAGE sont validées à l'unanimité par le Comité de Bassin.

POINTS D'INFORMATION

8 – MISE A JOUR DES GUIDES DE DECLINAISON DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Madame UNANOA présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°8 sur la mise à jour des guides de déclinaison de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Remarques et débats :

M. VATIN souhaite ajouter que tous ces outils sont indispensables pour les CLE des SAGE. Il considère que ce sont des outils vivants. Ils sont validés pour s'assurer que chacun a bien compris et est d'accord. En revanche, rien n'interdit d'y revenir. Il rejoint les propos de Madame MAMETZ, au séminaire des SAGE, sur la nécessité de décloisonner les lignes politiques. Il n'est pas souhaitable d'avoir une politique agricole, une politique d'urbanisme, une politique économique, une politique de l'eau, de l'air, etc. Il y a un véritable enjeu aujourd'hui au niveau des territoires des SAGE à réussir à intégrer tout cela.

M. PATRIS fait part de son scepticisme. Il sait que le scepticisme est un problème d'humeur et l'optimisme, un problème de volonté. En voyant tous ces guides, la déclinaison dans les documents d'urbanisme, il souligne que tout est écrit noir sur blanc, pour l'air comme pour l'eau. Dans le SCoT, le PLUi, le SDAGE, il est écrit qu'il faut s'occuper de l'air. C'est même une priorité, une prérogative fondamentale des collectivités. Or, rien ne les oblige à le faire. Il n'y a jamais de décret d'application. Ce sont de belles paroles dans les textes. Il pense à la loi LOM qui est sortie en 2019 lorsque Madame BORNE était ministre de l'Écologie et de l'Environnement. Une loi compète à laquelle elle croyait. Deux ans plus tard, la loi Climat et Résilience lui succède. Il constate que cela ne change pas. Il regrette de devoir se battre contre des moulins à vents. Rien n'avance et c'est démotivant. Pour avoir la volonté d'agir, il faut être jeune. Se battre est usant, fatiguant. Il reconnaît que ces guides sont formidables, bien faits, mais ils ne sont pas prescriptifs au sens fort du terme.

M. FLAJOLET demande à Monsieur PATRIS s'il permet à un moins jeune que lui de lui répondre. Il reprend à son compte que le pessimisme est un état et l'optimisme une volonté. Il constate néanmoins, en regardant dans le rétroviseur, le chemin considérable parcouru dans la mise à disposition des documents. Certes, il reconnaît qu'ils ne sont pas prescriptifs, mais c'est aussi le prix de la liberté, de la démocratie, du fait que chacun est fabricant pour partie de la loi. Il souligne qu'ils ne sont pas dans des schémas entièrement hiérarchisés où la parole divine vient d'en haut pour ruisseler vers le bas. Il rappelle qu'ils sont dans des lieux de responsabilité et que ce qui est fait aujourd'hui est exactement le contraire de l'esprit que Monsieur PATRIS vient de montrer. Ils viennent de donner les résultats que ce soit pour le drainage, peut-être la 2e ou 3e génération de drainage, avec une connaissance désormais de ce qu'il ne fallait pas faire. Que ce soit pour les SCoT ou les PLU où sont intégrés maintenant des éléments que personne ne prenait en compte il y a 10 ans et qui paraissent aujourd'hui essentiels. Il rappelle les propos de Monsieur SPAS et Madame BERNARDEAU indiquant qu'il ne reste que 3 % des zones humides et qu'il faut essayer de les sauvegarder voire d'en reconquérir. Il y a cinq ans, personne ne s'en souciait, elles étaient comblées pour finir en zone industrielle. Il considère que les choses avancent et invite Monsieur PATRIS à être optimiste.

Mme MAMETZ souhaite dire également à Monsieur PATRIS qu'il faut être optimiste. Elle cite des exemples sur le territoire où, les documents d'urbanisme et bien que la loi ne l'oblige pas, prennent en compte cette compatibilité. Une compatibilité qui reste, elle reconnaît, globale. Ce point a été soulevé lors du séminaire national des SAGE. Il y a une prise de conscience sur le territoire. Elle témoigne, en tant que présidente d'un SCoT, d'un rôle d'échange et de sensibilisation qui va au-delà de la simple lecture des guides d'élaboration. Elle invite à sortir des salles de réunion, organiser des visites sur le terrain et rencontrer des animateurs qui sensibilisent sur tous les enjeux. Tous les outils sont bons. Les guides permettent d'avoir un fil rouge, mais chacun peut s'autoriser aussi à des initiatives, être porteur d'une dynamique sur son territoire, même si cela peut être fatiguant.

9 – ÉVALUATION DE POLITIQUE PUBLIQUE - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur PENISSON présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°9 sur l'évaluation de politique publique - protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable.

Remarques et débats :

M. FLAJOLET souligne que ce sujet est l'un des combats essentiels que peut mener le Directeur de l'Agence, Monsieur VATIN. Des combats sur les aires de captage protégées, sur la nécessité absolue de protéger les lieux fragiles où se trouve la ressource. Il faut encore des améliorations dans ce domaine et les recommandations proposées vont dans ce sens.

M. RAOULT évoque la problématique de la métabolite de pesticide qui rend l'eau potable non conforme. Ce sujet est très médiatisé auprès de maires qui passent pour des imbéciles qui ne connaissent rien. La conséquence ce sont les courriers des abonnés et des maires qui demandent ce que fait le président qui distribue l'eau et les empoisonne.
Il demande quoi faire devant l'action de l'ARS et de l'ANSES. L'information est sortie fin juin. Il fait état aujourd'hui des cas de cinq communes dans l'Aisne ainsi que deux tiers de ses communes qui sont entre 0,1 microgramme et 3 quand, paraît-il, c'étaient 44 auparavant. Il pose la question des raisons de descendre d'un seul coup à 3 ? Est-ce vraiment une mise en cause de la santé des personnes lorsqu'elles boivent l'eau ? Il se souvient d'avoir relayé une campagne qui invitait à boire l'eau du robinet. D'un seul coup, il y a des pesticides dans l'eau, il passe pour un imbécile. En regard des discours un peu convenus, il se demande à quoi il sert et où il va. Il

indique que seules, deux métabolites sont visées pour l'instant alors qu'il en existe 80. D'autres molécules seront ciblées demain. Il exprime simplement un ras-le-bol par rapport à cette façon de faire.

M. FLAJOLET observe que Monsieur RAOULT soulève deux problèmes. Le premier, sans qu'il n'y ait une critique de la politique des ORQUE, c'est l'insuffisance criante d'une politique de protection des lieux stratégiques où se trouve la ressource.
Le second, s'il y a lieu, que le Comité de Bassin ou l'Agence soit saisie officiellement sur ce que vient de dire l'ex directeur de l'ARS et aujourd'hui directeur de l'ANSES. Il est envisageable de regarder la situation. Plus il y a d'avancée dans la connaissance, plus leur pseudo-liberté se restreint de temps en temps. Il fait part de la même mésaventure vécue avec le fluor qui lui a coûté 280 000 € de travaux immédiats.
Il rappelle qu'il est dit dans les recommandations d'accélérer. Il donne en exemple les problèmes survenus sur la Côte d'Opale sur un secteur à protéger et où l'Agence s'est refusée à accompagner une fuite en avant et qu'il appelle les « progrès régressifs. Cela illustre que leurs libertés s'adaptent aux contraintes environnementales devant lesquelles ils se retrouvent et qui doivent s'imposer à eux au titre de l'intérêt général.
Au sujet de cette affaire qu'il ne connaît pas, il assure cependant Monsieur RAOULT de son aide dans la mesure où il peut le faire.

M. LECLERCQ souhaite aller dans le sens de Monsieur RAOULT. Il pense que les principes de précaution deviennent excessifs. La recherche se porte aujourd'hui sur 515 molécules dans l'eau potable, en tout cas dans l'Aisne. En effet, chaque ARS dans leur région a ses molécules. Elles sont recherchées sans connaître leurs incidences sur la santé humaine. Il donne l'exemple du métolachlore qui est passé, du jour au lendemain, de pertinent à non-pertinent. Il prend l'image d'un feu allumé volontairement qu'on essaie ensuite d'éteindre.
Il précise que l'Aisne est confrontée à la problématique des métabolites de la chloridazone issues d'un désherbant aujourd'hui interdit utilisé dans la culture de betteraves. La problématique est la même que pour l'atrazine, interdit depuis 30 ans, mais qui est encore présent dans les captages.
Il pense que les ORQUE ont une utilité en faisant prendre conscience des problématiques de nitrates au monde agricole, aux industriels, aux collectivités. Il n'y a pas que les pesticides. Il est nécessaire à ses yeux de protéger les captages, car ils sont dans l'obligation aujourd'hui de fournir de l'eau potable si ce n'est conforme. Mais il faut qu'ils soient aidés en évitant notamment de mettre le feu à la campagne avec des retours qui font passer du chiffre 44 à 3 pour ne plus être pertinent le lendemain. Sans oublier, ajoute-t-il, l'obligation qui est faite aux élus de communiquer.

M. FLAJOLET redit qu'il est d'accord pour interpeller l'ARS sur une méthodologie moins brutale.

M. PATRIS souligne que ce gros problème est un problème de santé publique. Or, il constate que chacun ouvre son parapluie en vertu du fameux principe de précaution. Il cite Sarthe qui estimait que « le principe de précaution est un principe de salopard », car dès lors, il est impossible de faire de la recherche. Il ajoute que l'ANSES est finalement saisie, mais l'ANSES dispose d'un beau matelas, d'un confort financier, dans lequel, elle peut puiser pour faire des belles recherches dans les domaines qu'elle veut. C'est le savoir comme le disait Monsieur VATIN. Gouverner, c'est prévoir, prévoir, c'est savoir. L'ANSES fait beaucoup de savoir, mais un savoir théorique. Ensuite, c'est Santé Publique France (SPF) qui est saisie et qui à son tour va saisir l'ARS, des équipes de recherche comme l'INSERM pour travailler sur tel ou tel domaine et voir s'il y a des seuils d'acceptabilité de pathologie sur tel ou tel polluant déclaré dans l'eau. Il redit que tout cela est très théorique. Il ajoute qu'il faudra, sur la santé, attendre quatre à cinq ans après que l'ANSES aura déclaré le polluant indésirable, pour savoir s'il est pathologique ou non et sur quel seuil se baser.
Raison pour laquelle il met en garde en jugeant que cela ne devrait pas descendre ici. Enfin, il ajoute qu'il y a un mythe qu'il faut combattre : celui de l'eau pure. Une eau débarrassée de ces

éléments serait une eau qu'il ne faudrait pas boire et qui ne servirait à rien. L'eau doit contenir un certain nombre d'éléments sinon ce n'est plus de l'eau.

M. VATIN souhaite revenir sur le fait que chacun sait depuis des années que l'ensemble de ces pollutions diffuses va être un problème sanitaire majeur. C'est un fait connu depuis longtemps. Il est clair qu'il va falloir payer le passé. Ce qui a été déversé depuis des années est dans le sol et prendra énormément de temps pour disparaître à l'image de l'atrazine. Il souligne que la liste des 80 métabolites n'est qu'un début. Il y en aura d'autres. D'autres pesticides donneront naissance à d'autres métabolites. Il faut clairement, sérieusement, protéger un périmètre. Un périmètre qui doit être raisonnable et non s'étendre à toute l'aire d'alimentation de captage qui peut représenter des milliers d'hectares. La zone protégée aujourd'hui ne représente pas grand-chose. C'est un tout petit périmètre rapproché. Il suggère de demander à l'ARS, aux hydrogéologues quel est le périmètre d'infiltration prioritaire, c'est-à-dire là où c'est le plus sensible. Il faut décider dans ce périmètre de ne plus rien mettre. Il faut savoir qu'en ne mettant plus rien aujourd'hui, il faudra peut-être attendre 20 ans pour en voir les résultats. Si cela pose un problème économique, il engage à se donner les moyens de répondre à la perte d'exploitation et des différents problèmes que cela peut soulever.
Il insiste sur la nécessité d'arrêter de faire semblant. Il faut sérieusement protéger ces zones et arrêter les pollutions diffuses quelles qu'elles soient sachant que les fabricants en inventent de nouvelles tous les jours. Il pose la question de savoir pourquoi la chloridazone a-t-elle été arrêtée ? Parce qu'ils en ont trouvé une autre. C'est sans fin. La seule solution à ses yeux est de définir un périmètre sérieux avec des protections sérieuses pour geler cette zone en terme de pression. Il faudra ensuite nettoyer, trouver des solutions pour dépolluer et traiter.

M. RAOULT indique qu'il faudra trouver une compensation financière pour les agriculteurs. Il est prêt à faire payer l'eau 1€ de plus le m^3 et leur donner une compensation financière en contrepartie d'une charte qui précise les choses à faire dans l'aire d'alimentation de captage.

M. FONTAINE rebondit sur les propos de Monsieur VATIN en constatant aussi qu'il faudra effectivement payer le passé. Il souligne cependant que cette évolution réglementaire, qu'il conçoit, manque de lisibilité pour les producteurs d'eau ou pour les agglomérations qui ont en charge la délivrance de l'eau potable. Il faut qu'ils soient également dans l'anticipation. A Douaisis Agglo, ils réfléchissent actuellement à des usines de traitement, mais non limité à une seule molécule. Il n'y a pas que les conséquences du monde agricole. Il cite également les perchlorates. Il souligne l'importance des investissements qui sont de l'ordre de plusieurs millions d'euros avec la difficulté de ne pas trop faire d'erreurs sur ce qui sera traité. Il explique qu'ils se trouvent à un moment crucial. Ils savent qu'il y aura un durcissement de la réglementation, sans avoir de réelles visibilités, alors qu'en même temps, ils sont amenés à devoir faire des choix extrêmement compliqués avec, en perspective, une répercussion sur le coût de l'eau.
Il invite à être pragmatique entre d'un côté la protection de la ressource en eau, les pénalités éventuelles parce qu'ils consomment trop d'eau et le traitement de l'eau. Il est nécessaire à ses yeux de réfléchir à tous ces investissements que les collectivités ou NOREADE sont amenés à faire. Il faut qu'ils soient eux aussi dans le bon tempo lorsqu'ils ont des choix politiques à faire sur des territoires avec des éléments de lisibilité.

M. FLAJOLET confirme qu'ils sont parfaitement d'accord. Il ajoute qu'il faut préciser qui est responsable de quoi et arrêter les slogans sur la gratuité de l'eau. Elle n'est pas gratuite. Le système de distribution se paye. Monsieur RAOULT indique qu'il est prêt à payer un 1€ de plus le m^3 pour avoir de l'eau garantie consommable. C'est un langage de vérité que tout le monde n'est pas encore capable de tenir. À la question de savoir si l'Agence a une responsabilité, il répond que oui. Elle a une responsabilité d'accompagnement de même que l'État qui dit la loi et que les autres appliquent et doivent trouver les moyens de le faire. C'est réellement un problème partagé. Un problème partagé dont la hiérarchisation est très évolutive parce qu'il s'agit d'une molécule aujourd'hui, demain une autre. Le passé est là. Il fait partie d'une région à l'ouest du bassin minier où nombre de prélèvements ont été fermés pour aller chercher dans le territoire

voisin une eau de meilleure qualité. Personne n'a cherché à arranger le problème sur place. En revanche, à un moment donné, il y a un effet boomerang et tout se paie. Il conclut en augurant de superbes débats.

Mme MAMETZ explique qu'il est possible de protéger les aires d'alimentation de captages. Elle donne l'exemple en Europe de la ville de Munich qui a commencé dans les années 90. Lorsqu'elle a constaté qu'un certain nombre de paramètres liés aux pollutions augmentaient dans l'eau potable, elle a décidé d'une politique de protection de sa ressource drastique. Elle l'a fait via une contractualisation avec les agriculteurs. Aujourd'hui, les Munichois boivent une eau propre et non traitée.

M. FLAJOLET ajoute que l'impluvium d'Evian est un exemple qu'il faudrait regarder de près puisqu'il n'y a pas un seul pesticide sur ce secteur.

M. HUGENTOBLER va dans le sens de Madame MAMETZ en citant l'exemple de la GAEC des Franches Terres à Amiens qui est installée sur 10 ha en agriculture bio sur des terrains de captage de la métropole. Elle a un développement économique important avec l'emploi de quatre ou cinq salariés et répond également à une demande locale en légumes. Cela fonctionne. Malheureusement, il a l'impression que cet exemple est isolé. Il pose la question de savoir comment au travers des mesures agro-environnementales, il est possible de protéger la ressource sans mettre la nature sous cloche et en proposant un développement social et économique qui répond à des besoins. Il a conscience qu'il n'est pas possible de le faire sur tout le territoire, mais il a suffisamment entendu que les associations de protection de l'environnement voulaient mettre la nature sous cloche. Ce n'est pas le cas. Il s'agit de savoir comment faire travailler ensemble les trois piliers du développement durable. Il regrette que l'exemple de la GAEC des Franches Terres à Amiens soit trop seul sur son territoire.

M. VATIN donne d'autres exemples comme la ville de Paris qui a décidé de tout mettre en bio dans les aires de captages et de payer. Elle a fait directement un PSE au niveau européen et elle rémunère la totalité. La question est le coût du changement, en connaître le montant, savoir comment et qui le paie. Il explique que ce n'est pas l'Agence de l'eau qui peut le faire. En revanche, si un problème sanitaire survient et qu'il est aussi grave que l'ANSES le dit, il y a peut-être un plan national à mettre en place avec les moyens nécessaires pour protéger les 5 000 captages qui doivent l'être.

Mme MAMETZ en revient à ce qu'elle dit depuis longtemps, à savoir que la France a un gros défaut de mobilisation des fonds européens sur l'adaptation au changement climatique et la protection de la ressource en eau. 17 milliards d'euros sont rendus à l'Europe parce que les fonds ne sont pas utilisés, parce que les régions ne se saisissent pas de la problématique hormis via une délibération acte sur l'accompagnement à la sobriété et des collectivités. En revanche, les régions commencent seulement à évoquer le sujet de la ressource en eau. Elle pense nécessaire de les saisir collectivement sur ce point. Elle rejoint Monsieur VATIN sur le constat que l'Agence n'aura pas assez de moyens, de même que l'augmentation du prix de l'eau ne peut pas être la seule solution.

M. FLAJOLET indique que l'Agence vient d'obtenir un accord de principe sur un travail partenarial avec le Conseil Régional. Dans la mesure où ils vont se voir dans les semaines qui viennent, il suggère que ce sujet pourrait être abordé puisqu'il s'agit de la concordance des politiques.

10 – POLITIQUE JEUNESSE ET CONTRIBUTION DU PARLEMENT DES JEUNES POUR L'EAU A LA POLITIQUE DE L'EAU

Madame DERICQ présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°10 « politique jeunesse et contribution du Parlement des Jeunes pour l'Eau à la politique de l'eau ».

Remarques et débats :

Mme MATYKOWSKI précise que Monsieur Rémi CARDON et Monsieur Alexandre LEDOYEN vont contribuer au plan d'adaptation au changement climatique. Ils ont également engagé un mouvement depuis septembre 2022 en faveur d'une contribution concertée pour le plan d'adaptation au changement climatique. Elle souligne la sensibilité qui se dégage des séances du Parlement des Jeunes pour l'Eau. C'est une génération dont il faut prendre en compte les considérations sur les temps longs et temps courts. Elle souligne l'existence d'un mouvement de fond dans les autres Agences pour intégrer ce mouvement de la jeunesse pour l'eau. Elle indique que l'Agence regarde actuellement comment orienter une partie de sa communication vis-à-vis des jeunes qui ne sont pas faciles à toucher. Un constat qui a été fait durant le SDAGE où, malgré les outils pédagogiques mis en place, il y a eu peu de contribution en retour de la part des 18-30 ans. L'objectif est de mettre en place d'ici la fin de l'année une communication spécifique qui leur est destinée. Elle rebondit sur la question de la communication évoquée précédemment concernant l'adaptation au changement climatique et la nécessité de sensibiliser chaque citoyen et notamment les jeunes. Ce sont aussi des sujets pour les territoires où il faut également relayer, amplifier, décupler cette problématique de communication auprès des citoyens et des jeunes en particulier.

M. FLAJOLET précise que Monsieur Rémi CARDON est sénateur. Il s'est engagé à essayer d'organiser une session de travail à Paris entre les sénateurs et députés des Hauts-de-France, Monsieur VATIN et lui-même. Il invite les présidents de commissions à se joindre à eux.
Il remercie pour la qualité des échanges, la richesse des contributions des uns et des autres, même si elles ont parfois un caractère epsilon. Il souligne que tout ceci fait partie d'un ensemble nouveau. L'eau est bien un patrimoine. Un patrimoine en danger. Un patrimoine qui a besoin d'être entouré dans toutes ses composantes. Il y a encore beaucoup de travail. Il remercie également les services qui ont préparé ce Comité de Bassin et le Conseil d'Administration de ce jour. Les documents projetés sont à la fois de qualité et explicites.

M. VATIN souhaite remercier également toutes les équipes de l'Agence. Il y a derrière la présentation, beaucoup de travail de préparation, de concertation, à l'image des notes pour accompagner le SDAGE. Elles représentent énormément de réunions interservices avec les animateurs de SAGE, les territoires, les différents acteurs économiques.

10 – PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 16 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal sera transmis ultérieurement dans le dossier de la prochaine CPMNP à l'occasion de son approbation.

M. FLAJOLET clôt la séance à 16h52.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

André FLAJOLET

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

Thierry VATIN

Publié le
0 3 AVR. 2023
Sur le site internet de l'Agence